

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Plan pauvreté : appel à projets parentalité petite enfance - 1ère répartition 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour accompagner les familles, le Département des Bouches-du-Rhône exerce les missions de protection maternelle et infantile et propose des actions d'accompagnement des parentalités destinées aux familles avec enfants de 0 à 6 ans.

Depuis 2014, le Département est signataire du schéma départemental des services aux familles. Cette démarche vise à mieux servir les familles :

- en renforçant le partenariat entre les acteurs concernés ;
- en impulsant une nouvelle dynamique avec les collectivités territoriales ;
- en développant de manière significative des actions de soutien à la parentalité.

Le Département prend appui sur le schéma départemental des services aux familles pour lancer chaque année un appel à projets portant sur les actions d'accompagnement à la parentalité. Dans le contexte de cette première répartition, il est proposé de soutenir un projet innovant porté par l'association de gestion et d'animation du centre socioculturel de Frais Vallon. Il s'agit d'un atelier langage proposé aux très jeunes enfants et à leurs parents. Les ateliers ont pour objectif le développement des capacités langagières des enfants et la guidance parentale. Ce dispositif participe à la lutte contre les inégalités sociales. A ce titre, le financement de l'action d'un montant de 22 500 € se fera à parité entre l'Etat et le Département dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

